

**CERTIFICAT D'IRRECOUVRABILITE**

L'Agent Comptable propose au Conseil d'Administration, l'admission en non valeur de la créance suivante :

**ETAT DETAILLE DE LA SOMME DUE**

**Débiteur : Madame H. J. – Client : PERS.TP.CX**

Nature de la dette	CF	MONTANT EN EUROS	OBSERVATIONS
DIVERS TROP-PERCUS SUR REMUNERATIONS Exercices 2015 & 2016	9000	12 828.12 €	DIVERS TROP-PERCUS SUR REMUNERATIONS Courriers simples et en RAR Saisie sur rémunérations impossible car ATD prioritaires à hauteur de 11 760 € 04/09/2017 : Procédure de recouvrement auprès de la SCP GMBG – Huissiers de justice à Marseille Commandement de payer + saisie attribution : néant
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>12 828.12 €</u></b>	Etablissement d'un certificat d'irrecouvrabilité par l'huissier de justice pour motif : « débiteur en situation d'insolvabilité » Non-valeur Voir état récapitulatif et certificat joints

Reste à recouvrer la somme de **12 828.12 € (DOUZE MILLE HUIT CENT VINGY HUIT EUROS ET DOUZE CENTS)**

**Motif : Débiteur en situation d'insolvabilité**

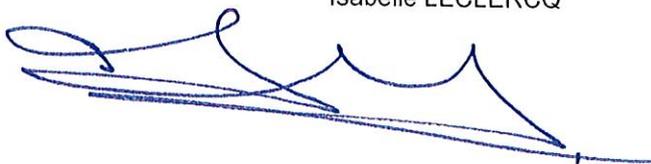
Marseille, le 04 février 2019

L'Agent Comptable,

Isabelle LECLERCQ

**APPROBATION DU CA :**

- Accepte
- N'accepte pas



*NB : Par décision en date du 17 janvier 2012, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer au Président la décision de prononcer les remises gracieuses et les non-valeurs des créances de l'Université inférieures à 10 000 €.*

**AGENCE COMPTABLE - Bureau du recouvrement**

Affaire suivie par : Sylvie SPATOLA

---

**DOSSIER : Madame H. J.**

**TROP-PERCUS SUR SALAIRES**

- Facture 200009255 - Exercice 2015 : 760.22 €

- Facture 200006875 - Exercice 2016 : 11 822.90 €

- Facture 200002373 - Exercice 2016 : 245.00 €

**12 828.12 €**

Diverses relances simples et en RAR réceptionnées : aucune suite donnée.

Impossibilité d'opérer une saisie sur rémunérations (ATD en cours).

04/09/2017 : procédure de recouvrement auprès de la SCP GMBG - huissiers de justice à Marseille.

02/10/2017 : commandement de payer établi par l'huissier.

08/11/2018 : procès-verbal de saisie attribution (CASDEN BANQUE POPULAIRE).

25/10/2018 : nouvelle demande de saisie sur rémunérations pour le mois de janvier 2019. Il est à nouveau impossible de saisir le salaire de Madame Hamel ; cette dernière est prélevée tous les mois à hauteur de sa quotité saisissable et la fin des ATD est prévue dans 168 mois, soit 14 ans (ATD pour un montant de 11 760 € dont 10 540 € pour le Tribunal d'Instance d'Aix-en-Provence et 1 220 € pour amendes et contraventions).

06/12/2018 : établissement d'un certificat d'irrecouvrabilité par la SCP GMBG -  
**Motif : « débiteur en situation d'insolvabilité »**

Non-valeur à transmettre au CA

***Pas d'impact sur le résultat, la créance totale ayant été provisionnée sur l'exercice 2017***

SCP GMBG  
13 Bd de la Corderie CS 20029  
13284 MARSEILLE Cedex 07



Tél.: 04.88.08.92.48  
Fax: 04 91 54 16 11

Membre d'une association agréée.  
Le règlement par chèque est accepté.

**Références bancaires :**

IBAN FR55 4003 1000 0100  
0016 7226 S90  
BIC CDCG FR PP XXX

Paiement par carte bancaire



Par téléphone ou sur notre site :  
<http://www.gmbg-huissiers.com>  
Identifiant :1512013  
Mot de passe :221913

Références à rappeler :

Dos.:**32117362816/**<sup>6363</sup><sub>98</sub>

Affaire :

**AIX MARSEILLE  
UNIVER/HAMEL  
Jacqueline**

Vos références :

**HAMEL Jacqueline**

Mon N° TELEPHONE

Fixe :

Portable :

Mon adresse Email :



SCP P.MEDARD A.BERTON L.GUEDJ H.ELAIDOUNI

Huissiers de Justice Associés

**L.NGUYEN**

Huissier de Justice

13 Bd de la Corderie CS 20029

13284 MARSEILLE Cedex 07

Site WEB : [www.gmbg-huissiers.com](http://www.gmbg-huissiers.com) MAIL : [etude@gmbg-huissiers.com](mailto:etude@gmbg-huissiers.com)

PROFESSEUR COMPTABLE DE  
L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE  
JARDIN DU PHARO - 13007 MARSEILLE

27 DEC. 2018

ARRIVÉE

(N/Référence:32117362816)

**Ste AIX MARSEILLE UNIVERSITE**

58 boulevard Charles Livon - Jardin du Pharo -  
13285 MARSEILLE CEDEX 08

MARSEILLE, le 06/12/2018

**CERTIFICAT D'IRRECOUVRABILITE**

Monsieur le Directeur

Dans l'affaire référencée en marge, j'ai tenté en vain d'obtenir un résultat en exploitant les éléments que vous m'aviez transmis et suis dans l'obligation d'archiver le dossier pour le motif ci-après :

- Adresse Inconnue
- Conteste cette créance
- Débiteur en situation d'insolvabilité
- Débiteur n'ayant pas donné suite à nos relances.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Etude ouverte de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 sauf Mercredi 18h00 et Vendredi 16h30.

Siret n° 316 319 185 000 21 - N° TVA Intracommunautaire FR 68 316 319 185

Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté vous pouvez obtenir communication auprès de notre étude des informations vous concernant et le cas échéant en demandant la modification n° de déclaration : CIL 8016019

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard du créancier d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, en sus des indemnités de retard au taux légal en vigueur. Cette indemnité ne sera due qu'entre professionnels, à l'exclusion des consommateurs.

Nous vous indiquons que nous sommes attachés à la protection de vos données personnelles et vous invitons à consulter notre politique de confidentialité

à l'adresse suivante : [https://www.gmbg-huissiers.com/confidentialite\\_gmbg.pdf](https://www.gmbg-huissiers.com/confidentialite_gmbg.pdf)

Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, portabilité, effacement), vous pouvez nous contacter par mail [a.berton@gmbg-huissiers.com](mailto:a.berton@gmbg-huissiers.com) ou par téléphone au 04.91.14.80.00.